

MODELE D'ATTESTATION

permettant de justifier de l'expérience
requis

dans le cadre d'une demande d'équivalence

DES BREVETS FEDERAUX DE LA FFN

RAPPEL DES ÉQUIVALENCES POSSIBLES

Equivalence du Brevet fédéral 1^{er} degré :

Peuvent solliciter, auprès de l'ERFAN, l'attribution du Brevet fédéral 1^{er} degré :

- Les personnes titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité éducateur sportif, mention Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), à jour des formations continues PSE1 et si besoin du CAEP MNS, licenciées au sein d'une structure de la FFN sur deux saisons minimum, pouvant comprendre l'année de formation et justifiant également, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure de la Fédération française de natation,
- Les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation, à jour de la formation continue.

Equivalence du Brevet fédéral 2^{ème} degré :

Peuvent solliciter, auprès de l'ERFAN, l'attribution du Brevet fédéral 2^{ème} degré :

- Les personnes titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité éducateur sportif, mention Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), à jour des formations continues PSE1 et si besoin du CAEP MNS, licenciées au sein d'une structure de la FFN sur deux saisons minimum, pouvant comprendre l'année de formation et justifiant également, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure de la Fédération française de natation,
- Les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation, à jour de la formation continue.

Equivalence du Brevet fédéral 3^{ème} degré :

Peuvent solliciter, auprès de l'ERFAN, l'attribution du Brevet fédéral 3^{ème} degré :

- **Les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation**, à jour de la formation continue,
- **Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (DE JEPS)** mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo, à jour de la formation continue du PSE 1, licenciées au sein d'une structure de la Fédération française de natation sur deux saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation, et justifiant également, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure de la Fédération française de natation
- **Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (DES JEPS)** mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo, à jour de la formation continue du PSE 1, licenciées au sein d'une structure de la Fédération française de natation sur deux saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation et justifiant également, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure de la Fédération française de natation.

Equivalence du Brevet fédéral 4^{ème} degré :

Peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du Brevet fédéral 4^{ème} degré :

- **Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DE JEPS)** mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo, à jour de la formation continue du PSE 1, licenciées au sein d'une structure de la Fédération française de natation sur deux saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation et justifiant également, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure de la Fédération française de natation,
- **Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DES JEPS)** mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo, à jour de la formation continue du PSE 1, licenciées au sein d'une structure de la Fédération française de natation sur deux saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation et justifiant également, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure de la Fédération française de natation.

Equivalence du Brevet fédéral 5^{ème} degré :

Peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du Brevet fédéral 5^{ème} degré :

- **Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DES JEPS)** mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo, à jour de la formation continue du PSE 1, licenciées au sein d'une structure de la Fédération française de natation sur deux saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation et justifiant également, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure de la Fédération française de natation.

ATTESTATIONS D'EXPÉRIENCE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DES BREVETS
FÉDÉRAUX DE LA FFN

Attestation(s) d'expérience par le ou les président(s) de la ou des structure(s) concernée(s)	
<p><u>Démarches d'obtention de la ou des attestation(s) d'expérience sur deux saisons sportives au minimum :</u></p> <p>Le candidat doit faire une demande d'attestation(s) auprès du ou des responsables ou président(s) de l'organisme ou de la ou des structure(s) concernée(s) (président(s) du club pour une expérience d'encadrement au sein d'un club, ou président de la ligue pour une expérience d'encadrement au sein d'une structure d'entraînement, sur deux saisons au minimum.</p>	<p>La ou les attestation(s) du ou des responsables ou président(s) de l'organisme ou de la ou des structure(s) concernée(s) atteste(nt) sur l'honneur que le candidat justifie d'une expérience d'encadrement, bénévole ou professionnelle, sur deux saisons au minimum.</p> <p>Les saisons doivent être précisées. Ainsi que le nombre d'heures correspondant</p> <p>Pour être valable l'attestation doit être signée manuellement et tamponnée par l'organisme, le club ou la ligue.</p>

1 – Modèle d’attestation

ATTESTATION D’EXPÉRIENCE D’ENCADREMENT BÉNÉVOLE OU PROFESSIONNEL

Je soussigné, _____, Président :

Nom de la structure : _____, atteste que :

NOM : _____

Prénom : _____

Licencié(e) au club : _____

Justifie, sur deux saisons au minimum, d’une expérience d’encadrement, bénévole ou professionnelle
au sein de :

Nom de la ou des structures : _____

Volume horaire correspondant = _____

Descriptif détaillé des activités confiées durant ces deux saisons :

J’atteste sur l’honneur l’exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Fait à _____, le _____

Le Président

Nom et Prénom

Signature et cachet de l’organisme